



Quel sera le prochain
podcast natif de la RTBF ?

Cahier des charges

1. Contexte

2017 aura indéniablement été l'année des podcasts. Les productions indépendantes ont explosé en francophonie tant parmi les médias privés que publics. La webcréation de la RTBF s'inscrit déjà dans cette nouvelle vague sonore puisqu'elle a produit sa première série podcast 'C'est Tout Meuf' dans un format et un ton fidèle à sa ligne éditoriale : décalé, audacieux, sans langue de bois et bien belge. Désireux d'encourager les nouvelles écritures et de toucher des publics diversifiés, **la RTBF et la Fédération Wallonie Bruxelles s'associent pour lancer un nouvel appel à projets dédié au podcast natif** (pensé et créé pour le web).

Pour rappel, le Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement son article 1 alinéas 4 & 5 et article 12.4, relatifs à l'offre de la RTBF, précise que celle-ci doit répondre aux besoins et aux habitudes de consommation de son public sur toutes les plateformes de diffusion ; et précise également que dans un contexte évolutif et dynamique, l'objet social de la RTBF vise aussi la production de services non linéaires. De son côté, le Centre du Cinéma de la Fédération Wallonie Bruxelles exerce une mission de découverte de nouveaux talents et cherche à inciter les créateurs à s'essayer à de nouvelles écritures et de nouveaux modes de diffusion.

Objectifs :

- **Créer de nouvelles opportunités pour les jeunes créateurs de trouver un espace de diffusion sur le web**
- **Révéler de nouveaux usages, les nouvelles écritures web natives étant parfaitement adaptées aux modes de consommation actuels du public**
- **Toucher l'audience web et mobile, et fidéliser le public au podcast natif belge francophone en général**
- **Innover et raconter des histoires de façon originale & immersive**
- **Développer les interactions avec le public**

2. Critères de recevabilité des projets

- Répondre aux **codes de contenus et de consommation** propres au podcast natif, c'est-à-dire un contenu adapté au format d'un podcast natif diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast (liberté de ton et de format, thématique originale, storytelling & rythme spécifiques...) et consommé « en transit » (« où vous voulez, quand vous voulez », mobile) ;
- Proposer un contenu adapté à la **production** d'un podcast natif en termes d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son, scénaristes et comédiens éventuels...) durant tout le processus de création et de production ;
- Le podcast natif sera écrit par un ou des auteurs, pool de scénaristes ou jeunes talents créatifs, dont la majorité doit avoir une **proximité avec la culture belge francophone** ;
- Proposer une stratégie **d'acquisition d'une communauté** (futurs abonnés au podcast, à différents niveaux d'engagement) autour du projet en prévoyant une période de **teasing** sur le web et les réseaux sociaux au cours de laquelle se fera le recrutement des abonnés au podcast natif ;
- Proposer un projet qui s'intègre dans **l'univers de RTBF Interactive**, soit un projet pensé à la base pour le web et les réseaux sociaux (écriture, narration, scénarisation non linéaire, interactivité, cible spécifique...) ;
- Déposer un **dossier** qui inclut tous les éléments relatifs à la soumission du projet (voir supra 'Comment soumettre un projet ?').
- Être présenté par un **producteur**. La liquidation du financement ne pourra se faire qu'au profit de bénéficiaires dont la résidence principale, le siège social ou l'agence permanente est située en Belgique en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-capitale.

3. Caractéristiques des projets

- **Genre** : tous les genres sont encouragés (documentaire, fiction, reportage, société, humour...) ;
- **Proximité** : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer un ancrage belge ;
- **Diversité** : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) tant parmi les équipes de création que les intervenants ou personnages dans le podcast natif ;
- **Audience** : les projets s'adresseront à un public large puisqu'ils sont destinés à une diffusion sur tous les supports interactifs de la RTBF (site web, smartphones, tablettes, réseaux sociaux, applications de podcasts...) ;
- **Interactivité** : les projets devront intégrer dans leur narration des possibilités d'interagir avec le public (appels à réaction, comptes réseaux sociaux dédiés comme Facebook, Instagram, Twitter...) ;
- **Universalité** : Si l'écriture et l'œuvre doivent être en écho avec l'identité belge, elles devront également refléter des problématiques plus universelles pour favoriser leur circulation internationale sur le web en général ;
- **Innovation** : les projets devront être novateurs en termes de format, de fond, d'approche et/ou d'interactivité ;

4. Intervention financière du Fonds

Maximum 2 projets seront sélectionnés. Chaque projet recevra **une enveloppe de maximum 50.000 euros** pour l'écriture et le développement complet de l'expérience, comprenant 10 épisodes de 5 minutes minimum et 20 minutes maximum, le teasing et les éléments de promotion inclus¹.

Les projets sélectionnés seront financés par la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de maximum **50.000 euros par projet**, libérés par tranches successives en fonction du planning de développement accepté par la RTBF, sur la base d'un devis de production.

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF au moment de la diffusion.

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de RTBF Interactive.

5. Sélection des projets

Le projet sera sélectionné par un Comité de sélection comprenant des représentants de la RTBF et de la FWB à part égale, sur la base des **critères d'évaluation suivants** :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt innovant et expérimental du projet pour la RTBF et la FWB ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;
- La conformité aux caractéristiques du projet et aux critères de recevabilité.

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

Les auteur(s) des projets sélectionnés autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

6. Planning prévisionnel de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) **28 mars 2018** : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges éditorial du Fonds sur l'espace de la RTBF www.rtbef.be/appelaprojets ;
- 2) **23 mai 2018 à 12H00 (midi)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) **25 juin 2018** : annonce des projets sélectionnés ;
- 4) **25 juin à octobre 2018** : développement et production du projet ; L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision artistique de la RTBF ;
- 5) **Octobre 2018** : livraison ;
- 6) **Novembre et décembre 2018** : diffusion.

7. Comment soumettre un projet ?

Les producteurs indépendants intéressés par cette initiative de production peuvent envoyer pour le **23 mai 2018 à 12H00** (midi) un dossier de candidature en vue de la sélection de leur projet. Ce dossier devra comprendre :

- Un pitch (1 page maximum) ;
- Une note d'intention de l'auteur principal (pourquoi ce podcast, thématique générale, démarche, enjeux...) (1 page maximum) ;
- Une note d'intention du producteur (potentiel et adéquation du projet à la demande) (1 page maximum) ;
- La structure du podcast et la mécanique des épisodes, notamment les synopsis de chacun des épisodes pour les fictions, et les thématiques et/ou intervenants pour les autres formats (2 à 3 pages maximum) ;
- Une bible du podcast (intentions de réalisation) : ton, intervenants (présentateur/chroniqueurs/personnages/rôles/invités/interviewés...), ambiance, lieux éventuels, archives sonores éventuelles, moodboard sonore...) (5 pages maximum) ;
- Une note concernant le public cible et la/les stratégie(s) mise en place pour l'atteindre (2 pages maximum) ;
- Une note d'intention concernant les possibilités interactives, l'animation des réseaux sociaux et l'activation des communautés. Cette note inclura également les propositions de teasing de la communauté qui précèdera la diffusion du projet en lui-même (2 pages maximum) ;
- Un budget récapitulatif et détaillé du projet ;
- Un planning de production (1 page maximum) ;
- Un épisode essai de maximum 10 minutes sera un plus pour votre dossier

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse webcreation@rtbf.be. Un accusé de réception du dossier sera transmis.

Les projets considérés comme recevables seront examinés par le Comité de sélection de la RTBF.